

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 31 juillet 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 10/07/2026.

2. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de zone prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

3. Convention Province-Dinaphi - Retour d'expérience

Le Collège de zone décide de prendre connaissance du courrier de la Province de Namur du 17 juin 2026 demandant un retour d'expérience concernant la convention 2025-2026 ; De se rallier à la position du Commandant de zone dans sa note du 15 juillet 2026.

4. Master Plan 2030 - Redéploiement des infrastructures - Convention BEP - Etat d'avancement

Le Collège de zone décide de prendre connaissance du courrier du BEP du 6 juillet 2026 présentant l'état d'avancement du projet global de redéploiement des infrastructures de la zone et de ses annexes ; De présenter les documents au Conseil de zone lors de sa prochaine séance.

5. MP Location et fournitures de bouteilles d'oxygène médical - modification de marché

Le Collège de zone décide d'approuver la modification non substantielle du marché 2024-002 « Location et fournitures de bouteilles d'oxygène médical », conformément aux articles 38/5 et 38/6 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 précité, en ajoutant le nouveau poste de Chastrès comme lieu de livraison et d'enlèvement des bouteilles d'oxygène médical.

6. MP Désignation d'électricien (Accord-cadre) - Renon

Le Collège de zone décide de ne pas reconduire le marché 2024-056 "Désignation d'électriciens (Accord-cadre)" et d'acter qu'il prendra donc fin le 18 décembre 2026.

7. MP Services de nettoyage des bâtiments et vitres - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché « Services de nettoyage des bâtiments et vitres » aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du coût), soit la société JETTE CLEAN (tous les lots) aux prix indiqués dans l'inventaire ; De faire commencer l'exécution de ce marché au 1er septembre 2026.

8. MP Interconnexion des réseaux LAN au travers d'un VPN sécurisé - Prolongation

Le Collège de zone décide de prolonger pour une durée d'un an à compter du 4 novembre 2026, le marché public 2022-036 "Interconnexion des réseaux LAN au travers d'un VPN sécurisé" aux mêmes termes et conditions de prix que le marché en cours.

9. Règlement redevances - Projet de modification

Le Collège de zone décide d'approuver les modifications proposées au Règlement redevance en matière de transport ambulance et de prestations du service incendie ; De proposer au Conseil d'approuver le nouveau Règlement redevances lors de sa prochaine séance.

10. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X au 7 juillet 2026.

11. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

Le Collège de zone décide de prolonger de 6 mois le stage du sapeur-pompier volontaire X à partir du 3 juillet 2026.

12. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - 2ème prolongation de stage

Le Collège de zone décide de prolonger de 6 mois supplémentaire le stage du sapeur-pompier volontaire X à partir du 6 juillet 2026.

13. Renouvellement de nomination - Sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de ne pas renouveler la nomination du sapeur volontaire X du poste de Dinant, et d'acter sa fin de service au 8 décembre 2026.

14. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1^{er} juin 2026.

15. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1^{er} mai 2026.

16. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1^{er} juillet 2026.

17. Démission volontaire secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, secouriste-ambulancier volontaire du District Ouest, à la date du 31 juillet 2026.

18. Personnel administratif – Evolution de carrière

Le Collège de zone décide de constater que Madame X remplit les conditions pour une évolution de carrière vers le grade D7 à partir du 1er juillet 2026.

19. Divers

Le Collège décide :

- 1) D'autoriser l'armée belge à faire exercice dans un bâtiment de la zone (poste de Philippeville), en avertissant préalablement le Commandant de zone et l'ORP.
- 2) D'envisager l'inauguration du nouveau poste de Chastrès après les travaux extérieurs (30 octobre) et d'y adjoindre des activités familiales pour le personnel.
- 3) De prévoir une procédure claire pour les ravitaillements en eau.

(s) La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

(s) La Présidente
Mélanie HAVENNE